



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUEBEC

EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 1 827 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques fait des victimes depuis plus de 60 ans;

CONSIDÉRANT QUE les médecins de notre province sont aussi, sinon plus, compétents que ceux de la Pologne, de l'Italie, du Costa Rica, de l'Inde, etc.;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons donner l'espoir d'une meilleure qualité de vie aux Québécois et Québécoises atteints de cette maladie soumise, et ce, dans le but qu'ils vivent dignement;

CONSIDÉRANT QUE tous sont prêts à prendre le risque de voir une amélioration de leur santé, si mince puisse être cette amélioration;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent aux gouvernements et au Collège des médecins que les individus atteints de la sclérose en plaques soient opérés ici au Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

François Bonnardel, Shefford

10 février 2011

10 février 2011